



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Perpignan, le 16 juillet 2025

## **Communiqué de presse**

### **Lutte contre la cabanisation - Démolition d'une construction illégale**

Sous l'autorité du préfet et en présence de Nathalie VITRAT, secrétaire générale adjointe de la préfecture, les services de l'État ont procédé le mardi 08 juillet 2025, sur la commune de Perpignan, à la démolition d'office d'une maison d'habitation, construite sans permis de construire sur une parcelle agricole.

Le propriétaire du terrain avait été condamné par le Tribunal Judiciaire de Perpignan en 2018 à la remise en état des lieux par la démolition de la construction illégale. Devant son inaction, le préfet a décidé de mener une démolition d'office. Le propriétaire avait déjà fait l'objet d'une opération similaire en 2023 pour une construction illégale à Canohès.

Cette nouvelle action traduit la volonté de l'État d'accélérer ses efforts de lutte contre la cabanisation qui touche le département des Pyrénées-Orientales. Cette campagne de lutte vise à préserver le foncier agricole, protéger l'environnement, mais également assurer la sécurité des personnes.

Sur la période récente, 22 démolitions d'office ont été réalisées et près de 145 régularisations (ex : remise en état de la parcelle) à l'initiative du propriétaire ont été réalisées après condamnation. D'autres actions sont d'ores et déjà programmées pour 2025.



**Contact : Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales  
Tél : 04 68 38 12 34**

Bureau de la Représentation de l'État et de la communication  
interministérielle

[pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr)

07 85 44 44 37 | 04 68 51 65 40  
24, Quai Sadi Carnot – BP 951 - 66951  
Perpignan Cedex